



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Ecole Académique de la Formation Continue

Versailles, le 25 Avril 2024

EAFC

Dossier suivi par :
Laurent.BECHET
Tél. : 01 30 83 50 59
Mél : Laurent.bechet@ac-versailles.fr

IA IPR Etablissements et vie scolaire

Dossier suivi par :
Pierre RUELLO
pierre.ruello@ac-versailles.fr

Monique PEYRAMAURE –GUEROUT
monique.peyramaure-guerout@ac-versailles.fr
Tél. : 01 30 83 40 06

Mesdames et Messieurs les DASEN
Mesdames et Messieurs les doyennes et les doyens des inspecteurs
Mesdames et Messieurs les cheffes et les chefs d'Etablissement
Mesdames et Messieurs les IEN de l'orientation et IEN ASH
Mesdames les conseillères techniques des services médical et social

Objet : Diplôme d'université interprofessionnel (DUI) « Adolescents difficiles, approche psychopathologique et éducative », session 2024- 2025.

L'académie de Versailles ambitionne de renforcer les formations diplômantes et certifiantes valorisant les compétences acquises. Cette stratégie est portée par l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui propose dans le programme académique de formation une offre permettant de préparer des diplômes universitaires. Le DUI « Adolescents difficiles, approche psychopathologique et éducative » est l'un d'eux. La préparation de ce diplôme universitaire s'effectue dans le cadre du partenariat entre l'académie de Versailles et l'université : Santé Sorbonne université de Paris.

Vous trouverez, en annexe, la fiche de présentation de la formation préparatoire au **diplôme d'université interprofessionnel** « Adolescents difficiles, approche psychopathologique et éducative » dirigé par le Professeur David COHEN, directeur du Diplôme Universitaire, faculté de santé Sorbonne Université.

Cette formation concerne les personnels ouverts au travail partenarial et qui montrent, par leur parcours professionnel, leur engagement dans des actions collectives de prévention et leur implication au service d'adolescents dits « difficiles ». Ils pourront enrichir leurs connaissances, développer leur capacité d'intervention auprès de ce public et mieux coopérer en réseau avec les autres acteurs institutionnels.

1. **Public cible** : personnels de direction en EPLE, personnels face à des élèves du second degré : enseignants, d'éducation, d'orientation, du domaine médical ou social,
2. **Conditions d'ancienneté** : au moins 3 ans d'ancienneté générale de service.
3. **Formation** : 108 heures réparties en deux jours par mois (mardi et mercredi) d'octobre 2024 à juin 2025 ce qui nécessite **un aménagement d'emploi du temps**. La session sera précédée d'une réunion d'accueil de deux heures au mois d'octobre 2024, et d'une réunion bilan à la mi-octobre 2025.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

4. **La délivrance du diplôme s'appuie sur l'assiduité et la soutenance d'un mémoire en septembre 2025 : en conséquence, les stagiaires s'engagent à être assidus et à produire un mémoire.** La participation à cette formation suppose que les compétences acquises seront réinvesties dans la sphère professionnelle directe et pourront l'être dans des actions académiques.
5. **Dans le cadre de ce D.U.I. et du réinvestissement attendu dans les missions et fonctions des lauréats, un projet (Exemples : formation de bassin, d'établissement ou projet/actions/conférence dans le cadre du C.E.S.C. d'établissement de bassin ou d'inter-bassin ...) devra être mis en œuvre sur l'année N+1 du D.U.I.** Une fiche action/projet sera remise aux lauréats qui pourront bénéficier d'un accompagnement des deux inspecteurs établissement et vie scolaire référents du D.U.I.

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ un Curriculum Vitae,
- ✓ une lettre de motivation, portant l'avis du ou des supérieur(s) hiérarchique(s).

Il est à déposer en cliquant sur le lien suivant avant le 20 mai 2024 :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-dui-adolescents-difficiles-24-25>

L'examen des dossiers débutera à partir du 27 mai 2024, suivi par les entretiens de sélection. Les résultats seront communiqués par courriel le 4 juillet 2024. L'EAFC prend en charge pour un montant de 1 525,00 € le coût de cette formation, 150,00 € restant à la charge du personnel participant.

Vous voudrez bien transmettre ces informations aux personnels susceptibles d'être intéressés par cette formation.


Raphaële Lombard-Briault,
Directrice de l'École Académique
de la Formation Continue